

Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
Session du vendredi 31 mars 2023

Vœu
Pour un report de l'application de la loi RIST

*Vœu déposé par les Groupes Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires,
Nos territoires en Commun,
Socialistes et apparentés.*

Les élus départementaux ont été saisis par de nombreux médecins et responsables hospitaliers des graves dysfonctionnements, voire de la fermeture de certains services, qui s'annoncent à l'occasion de la mise en œuvre, le 3 avril, de l'article 33 de la Loi du 26 avril 2021 « visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification », dite Loi RIST.

Cette mesure vise en effet à plafonner strictement les rémunérations des médecins intérimaires de l'Hôpital public, qui assurent actuellement par défaut le fonctionnement d'un grand nombre de services.

Si nous sommes tout à fait favorables à une baisse du recours aux intérimaires, nous souhaitons exprimer nos craintes de voir l'Hôpital public déserté par de nombreux praticiens arrêtant leur activité ou la réservant au secteur privé (auquel ce texte ne s'adresse pas), avec pour conséquence la fermeture de services entiers et la diminution certaine de l'offre indispensable de soins.

Le Ministre de la Santé et les responsables de l'ARS reconnaissent eux-mêmes des « difficultés » à venir, mais comptent sur « de vraies difficultés sur quelques semaines avant un retour à la normale ».

Nous ne pouvons tolérer que les soins apportés aux haut-pyrénéens soient à ce point dégradés même l'espace de quelques jours.

Ainsi considérant :

- la fragilité du système de santé hospitalier dans notre Département ;
- les risques de fermeture de nombreux services, notamment des urgences de Lannemezan, Lourdes et Bagnères qui provoqueraient un sur-engorgement de celles de Tarbes ;
- les risques de concurrence déloyale entre établissements privés et publics ;
- la possibilité d'organiser une autre réforme - par ailleurs nécessaire - de l'offre médicale publique.

Les Conseillers départementaux :

- exigent un report de l'application de la loi, d'au moins 3 mois ;
- réaffirment l'importance de revaloriser au préalable les conditions et rémunérations (traitements de base, heures supplémentaires, rémunérations du temps additionnel...) des médecins de l'Hôpital public ;
- sont attachés à rétablir une notion de juste rémunération des contractuels et redéfinir en conséquence le recours aux intérimaires au sein de l'hôpital public ;
- s'inquiètent de l'éventuelle fermeture de l'unité d'hospitalisation de pédopsychiatrie de Lannemezan et de ses conséquences sur la protection de l'enfance, compétence du Conseil départemental ;
- espèrent que l'ensemble des parties prenantes puisse trouver les moyens et les solutions nécessaires pour que l'offre de soins ne soit pas à ce point déstabilisée et dégradée. Cette concertation doit se faire dans le seul intérêt des haut-pyrénéens qui ne peuvent être traités comme des citoyens de seconde zone.